

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 14 avril 2021

* Le PV intégral, affiché et publié sur le site de la commune www.guerny-village.fr peut être consulté en mairie.

Absent excusé: M. Eric BAZET (Pouvoir Mme LEPILLER)

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

Avant le vote du budget 2021, Madame le Maire rappelle les principales données économiques de la commune largement débattues en réunion de travail du conseil le 7 avril.

La manne financière provenant des plateformes de gaz s'est tarie après plus de 20 années pendant lesquelles les finances communales, aisées, ont permis la réalisation de plusieurs projets onéreux : nouvelle école ; nouvelle salle des fêtes ; acquisition et aménagement de l'ancienne gare en logement social (94 167 € HT) ; transfert de la mairie avec aménagement de l'ancien local en logement social et création d'un local technique (103 586 € HT) ; restauration de l'église (104 769 € HT).

Une comparaison effectuée par le Ministère de l'Economie entre les budgets 2019 retraités de la commune et de la moyenne des communes de moins de 250 habitants révèle que les dépenses de fonctionnement de Guerny sont supérieures de 54 % à la moyenne des petites communes générant un déficit de l'ordre de 50 000 €. Ce déficit provient des frais de personnel (+ 84 % par rapport aux petites communes), des autres charges (+ 43 %) et des subventions versées à divers bénéficiaires (+339 %).

Depuis fin 2018, du fait des investissements, des déficits d'exploitation et malgré les subventions reçues les réserves financières de la commune ont fondu de 144 656 € en 3 ans, soit 48 200 € par an.

Il conviendrait donc d'augmenter les taux d'imposition communaux dès cette année.

Les recettes d'exploitation sont plafonnées à 134 000 € au niveau de 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation.

Le taux d'imposition départemental (20,24 %) est regroupé avec le taux communal (15,23%). L'impôt communal 2021 **paraîtra donc fictivement en augmentation** (35,47 %) mais l'impôt payé restera identique (si les bases ne sont pas modifiées par l'administration).

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à un peu moins de 179 000 €, en réduction de 8 000 € par rapport à 2020. Le déficit de 45 000 € sera « épongé » par le reste des réserves.

Il faudra donc poursuivre et accroître les réductions de dépenses et reporter l'augmentation inévitable des impôts locaux aux années suivantes.

Le budget d'investissement prévoit le remboursement début 2022 de l'emprunt de 50 000 € qui a permis d'attendre le versement des subventions pour les travaux de l'église.

Quelques investissements modestes, comme le Conseil s'y était engagé, pourront être réalisés grâce aux remboursements de TVA qui seront perçus en 2021, 2022 et 2023.

Aucun transfert financier n'est autorisé vers le budget de fonctionnement.

Le budget du Service Communal des Eaux dispose de réserves suffisantes pour procéder au **remplacement obligatoire des compteurs vétustes**, à l'installation optionnel des dispositifs de Radio Relève et faire face aux interventions courantes d'entretien **sans augmentation du prix de l'eau**. Le prestataire, SUEZ, nous a indiqué que le réseau est globalement en bon état et ne devrait pas nécessiter d'intervention lourde.

Aucun transfert financier n'est autorisé vers le budget communal de fonctionnement.

1) Approbation du P.V. du 03 mars 2021 :

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation des comptes Administratifs 2020 Commune, CCAS, Eau (Délib.) :

Madame le Maire présente les comptes administratifs de la Commune, C.C.A.S et Eau :

*** Commune**

Dépenses d'exploitation	186 615.99 €
Recettes d'exploitation	133 859.76 €
Déficit de fonctionnement 2020	- 52 756.23 €
Résultat de clôture (2019+ 2020) (97 415.02 - 52 756.23)	44 658.79 €
Dépenses d'investissement	135 616.01 €
Recettes d'investissement	89 841.24 €
Déficit d'investissement 2020	- 45 774.77 €
Résultat de clôture (2019 + 2020) (57 779.24 - 45 774.77)	12 004.47 €

***C.C.A.S.**

Dépenses d'exploitation	5 114.52 €
Recettes d'exploitation	4 098.34 €
Déficit de fonctionnement 2020	- 1 016.18 €
Résultat de clôture (2019 + 2020) (4 647.31 - 1 016.18)	3 631.13 €
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	1000.00 €
Excédent d'investissement 2020	0 €
Résultat de clôture (2019 + 2020)	1 000.00 €

***Eau**

Dépenses d'exploitation	71 412.58 €
Recettes d'exploitation	26 721.36 €
Déficit de fonctionnement 2020	- 44 691.22 €
Résultat de clôture (2019 + 2020) (78 735.26 - 44 691.22)	34 044.04 €
Dépenses d'investissement	2 171.26 €
Recettes d'investissement	1 793.31 €
Déficit d'investissement 2020	- 377.95 €
Résultat de clôture (2019 + 2020) (4 015.17 - 377.95)	3 637.22 €

Les Comptes Administratifs 2020 de la Commune, C.C.A.S., Eau sont approuvés par 8 voix pour et l'abstention de M. ALVEZ. Mme le Maire et son pouvoir n'ont pas pris part au vote.

3) Approbation des Comptes de Gestion 2020 Commune, CCAS, Eau (Délib.) :

La mairie n'ayant pas reçu de la Trésorerie les éléments pour le traiter, ce point est reporté au prochain conseil.

4) Affectation des résultats (Délib.).

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2020 pour la Commune et considérant la sincérité des écritures, Madame le maire propose de reporter les résultats de 2020 aux postes correspondants du budget 2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Vote des taux d'imposition. (délib.).

Le taux d'imposition départemental de 20,24 % de la taxe foncière sur le bâti est maintenu et incorporé au taux communal de 15,23 % **qui paraîtra donc fictivement en augmentation à 35,47 %** mais représentera seulement la somme des deux taux en vigueur en 2020.

Après discussion et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les deux taux ci-dessous pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti :	<input type="checkbox"/> 35,47 %
Taxe foncière non bâti	<input type="checkbox"/> 30,55 %

6) Amortissements. (délib.) :

BUDGET 2021 COMMUNE

La commune a envisagé durant la réunion de travail du 7 avril de ne plus amortir les immobilisations corporelles du compte de la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité la suppression des dotations aux amortissements.

BUDGET 2021 EAU

Amortissement des installations techniques : **993,35 €**

Amortissement autres matériel et outillage incendie : **301,96 €**

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

7) Vote des budgets Commune, CCAS, EAU (délib.).

*** Commune**

Dépenses d'exploitation	178 657 €
Recettes d'exploitation	133 998 €
Déficit de fonctionnement Budget 2021	- 44 659 €
Report 2020 - Déficit 2021 (44 659 - 44 659 = 0)	0€
Dépenses d'investissement	73 472 €
Recettes d'investissement	61 468 €
Déficit d'investissement Budget 2021	- 12 004 €
Report 2020 - Déficit 2021 (12 004 - 12 004 = 0)	0€

Le conseil Municipal décide, pour des raisons d'économies indispensables, de ne plus accorder de subventions pour l'année 2021 à tous les bénéficiaires des années précédentes.

***C.C.A.S.**

Dépenses d'exploitation	3 631 €
Recettes d'exploitation	0 €
Déficit de fonctionnement Budget 2021	- 3 631 €
Report 2020 - Déficit 2021 (3 631 - 3 631 = 0)	0 €
Dépenses d'investissement	1 000 €
Recettes d'investissement	0 €
Excédent d'investissement Budget 2021	-1 000 €

Report 2020 - Déficit 2021 (1 000 -1 000=0)	0 €
----------------------------------------------------	------------

***Eau**

Dépenses d'exploitation	69 080 €
Recettes d'exploitation	35 036 €
Déficit de fonctionnement Budget 2021	- 34 044 €
Report 2020 - Déficit 2021 (34 044 - 34 044)	0€
Dépenses d'investissement	14 931 €
Recettes d'investissement	11 294 €
Déficit d'investissement Budget 2021	- 3 636 €
Report 2020 - Déficit 2021 (3 636 - 3 636)	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

8) Tarif concession cimetière et columbarium (délib),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs 2020 pour l'année 2021.

Concession

Pour 15 ans → 75 €/2 m²

Pour 30 ans → 145 €/2 m²

Pour 50 ans → 295 €/2 m²

Columbarium

Pour 1 case et le dépôt d'une urne

15 ans → 300 €

30 ans → 600 €

50 ans → 800 €

Pour la dépose d'une urne supplémentaire → 150 €

Renouvellement des concessions pour le Columbarium

15 ans → 100 €

30 ans → 200 €

50 ans → 300 €

Jardin des Souvenirs

Dispersion des cendres → 100 €

Plaque d'identification du défunt(e) → 50 €

9) Tableau des permanences des 2 bureaux de vote :

Madame le maire établit un tableau des permanences pour les élections régionales et départementales en faisant appel aux disponibilités des élus. Elle fera, comme c'est l'usage, appel aux bonnes volontés des personnes non élues votant à Guerny pour compléter les bureaux.

10) Questions orales.

Un point rapide est fait à propos de l'intervention de SUEZ. L'opération se développe de façon satisfaisante. Il est rappelé que les compteurs âgés de plus de 10 ans doivent impérativement être changés afin d'assurer un comptage exact.

Après enquête auprès de communes voisines, M. PETIT informe le conseil que certains produits désherbants peuvent être utilisés dans le cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 40 mn.